

H80 ~~Alb~~

LE REGLEMENT D'ETUDES COLLEGIALES OU DE NOUVAUX COURS OBLIGATOIRES

Le gouvernement prépare présentement une nouvelle réforme pédagogique. En gros, on peut dire:

1- Qu'elle n'amène pas grand chose sur le plan des règles générales de fonctionnement des collèges

2- Qu'elle accorde plus de pouvoirs aux directeurs des services pédagogiques

3- Qu'elle axe davantage la formation des jeunes en fonction non pas de leurs intérêts, mais des besoins des secteurs économiques.

4- Qu'elle ne reconnaît toujours pas le droit de regard des étudiants sur la pédagogie et qu'elle les brime dans certain de leurs droits acquis.

Quand on dit qu'elle nous brime dans nos droits acquis, on parle par exemple de notre droit à suivre 4 cours complémentaires qui nous plaisent et nous font sortir de nos cours obligatoires et de concentration. Effectivement, nos cours complémentaires sont menacés. On veut nous en couper 2 pour les remplacer par 2 nouveaux cours obligatoires pour tous: un cours d'économie et un cours d'histoire...

Mais ce n'est pas tout! En plus on veut nous imposer à tous un cours de maths dans nos cours de concentration, peu importe l'orientation dans laquelle on est.

On doit dégager de cette mesure 3 choses importantes.

- La première est qu'en obligeant des étudiants à suivre des cours qu'ils n'aiment pas, on peut les décourager de l'école. Pour la plupart des gens qui ne sont pas en sciences humaines ou en sciences sociales, 2 cours tels qu'économie et histoire, c'est beaucoup. C'est même assez pour qu'ils moisissent plus long-

temps au cegep, faute d'intérêt. Quant aux gens de théâtre, sciences humaines, lettres, musique, arts plastiques, un cours de maths seulement (qu'ils couleront au moins une fois) leur suffira peut-être pour envisager des études en secteur privé comme: Vincent d'Indy, l'Ecole Nationale de Théâtre.

- La seconde chose à dégager est que le ministère veut nous imposer sa vision de ce qu'est une formation fondamentale. Or, chacun peut avoir une idée différente là-dessus. De plus, même s'il y avait là effectivement un élargissement des horizons, pour les gens de sciences humaines et sociales, il s'agirait-là de réduction des horizons. Car pour ceux-ci, qui ont déjà des cours du type d'économie et d'histoire, les 4 cours complémentaires leurs permettraient vraiment de s'aérer les idées.

- Le dernier aspect important est que nous nous voyons de plus en plus faire couper dans notre maigre marge d'autonomie et de libertés de choix. L'école n'est pas qu'un lieu où l'on acquiert des connaissances. Elle se doit d'être également un lieu favorisant l'apprentissage de notre autonomie personnelle, notre capacité de faire des choix, de devenir des êtres non-dépendants. Mais avec tous ces nouveaux cours obligatoires, il ne nous restera plus que 2 choix en entrant au cegep: notre orientation, et nos 2 cours complémentaires. Pour le rest, nous devons entrer dans le moule, se laisser "former" tels que d'autres le décident à notre place. L'école ne doit pas jouer le rôle d'une ligne de montage qui fera de nous des gens mous, tous pareils, sans capacité de décider de notre présent et de notre devenir.

La question des nouveaux cours obligatoires n'est qu'un exemple de la perte de nos droits acquis. Il en existe plusieurs autres dans ce règlement, mais nous développerons davantage plus tard.

AE
CONSEIL
CENTRAL
A-171
6:30H.
LUNDI LE
24 NOV.

ORDRE DU JOUR

- 0- Procédure
- 1- Projet de règlement concernant les études collégiales.
- 2- Reconnaissance des organismes
- 3- Varia

VENEZ TOUS EN GRAND NOMBRE!